

> Circulaire du CPDP

n°11105
Jeudi 12 mai 2016

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Priorités pour 2016

INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT DU 28 AVRIL 2016

> Une Instruction du 28 avril 2016 de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), à paraître prochainement au Bulletin officiel du ministère chargé de l'environnement, définit les priorités de l'inspection des installations classées pour l'année 2016, conformément au programme stratégique 2014-2017¹.

Est abrogée l'instruction du 12 mars 2014 qui fixait les priorités de l'inspection² pour l'année 2014.

Sont résumés ci-dessous les axes d'actions intéressant plus particulièrement le secteur pétrolier :

- directive **IED** :

- adoption de mesures envers les exploitants n'ayant pas remis de dossier de mise en conformité ou ne respectant pas les meilleures techniques disponibles (MTD) ;
- **réexamen des conditions d'autorisation** des installations concernées par la publication de leurs conclusions sur les MTD principales, telles que le **raffinage** ;

- PPRT : **97 % des PPRT approuvés** fin 2016 ;

- canalisations de transport : continuer la mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) initiée en 2014 ;

- Seveso :

- inspections « sécurité/ sûreté » dans le cadre de l'instruction du 30 juillet 2015 sur la lutte contre les **actes de malveillance**³ : les établissements inspectés au cours du second semestre 2015 le seront à nouveau courant 2016 ;
- inspections « mise en sécurité en cas de **perte d'alimentation électrique** » : 20 % des établissements Seveso haut ou bas feront l'objet d'une visite sur ce thème en 2016 ;

- produits et substances chimiques : 5 % des contrôles de l'inspection des installations classées comporteront un volet **produits chimiques** (inspections généralistes) et 200 inspections seront spécialisées « produits chimiques ».

> L'instruction du Gouvernement du 28 avril 2016 figure ci-après.

